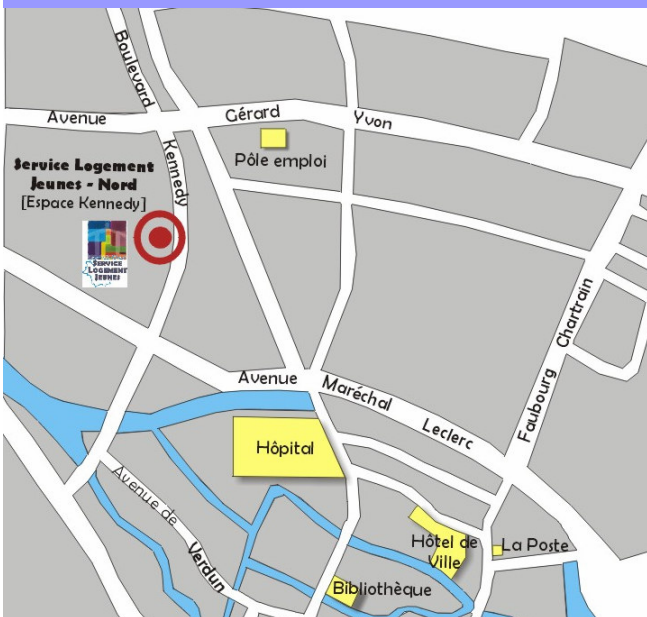


Nos permanences

> à Vendôme

à l'Espace Kennedy - 251 bd Kennedy



> à Romorantin-Lanthenay

à La Majo - 1 rue du Stade



Pour toute information complémentaire,
ou pour prendre un rendez-vous, veuillez
nous contacter au

> 06 72 68 96 61

slj.41.nord@unhaj.org

Service Logement Jeunes Nord

> 02 54 95 37 00

slj.41.sud@unhaj.org

Service Logement Jeunes Sud

Vous avez un
logement à louer...

Nous vous mettons
en relation avec de
futurs locataires

Les actions du Service Logement Jeunes
sont soutenues par



Que proposons-nous ?

Un service pour les jeunes

Nous accueillons des salariés, apprentis, stagiaires, etc. âgés de 16 à 30 ans à la recherche d'un logement dans les secteurs Sud et Nord du Loir-et-Cher. Nous leurs proposons un accompagnement dans leurs démarches.

Des entretiens réguliers avec nos conseillers habitat leur permettent de rechercher un logement adapté à leurs attentes et à leurs besoins.

Avec eux, nous rendons possible leur projet :

- en étudiant leur budget et les aides possibles,
- en vérifiant les garanties qu'ils peuvent présenter,
- en les informant de leurs droits et leurs devoirs de locataires,
- en les aidant à accomplir toutes les démarches nécessaires

Si votre logement est disponible, nous pouvons mettre ces jeunes en relation avec vous.

Notre service est gratuit pour les propriétaires et pour les jeunes

Un service pour les propriétaires bailleurs

Nous vous orienterons des jeunes ayant un projet construit et correspondant au mieux à vos offres de logement.

Vos seuls engagements :

- nous communiquer vos offres de location
- nous informer quand vos logements sont loués

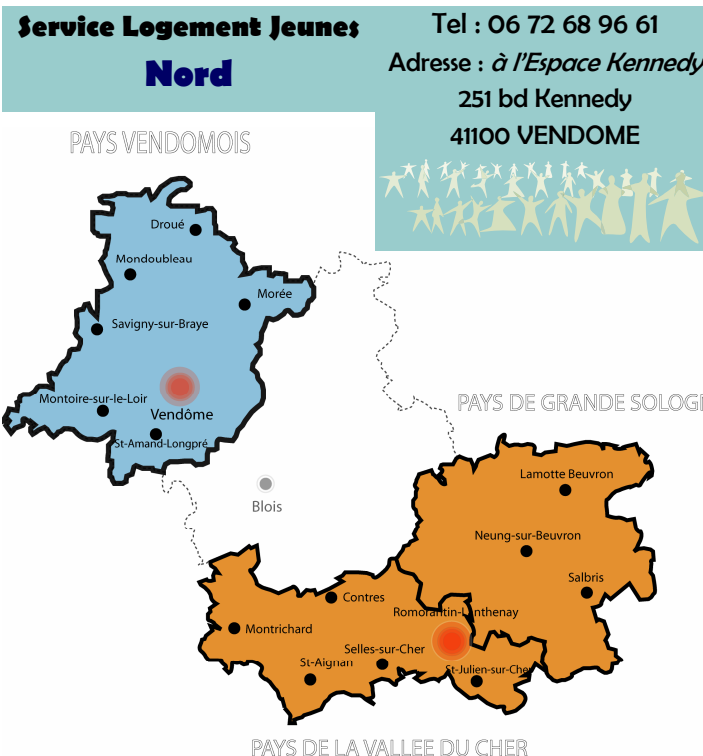
Qui sommes-nous ?

Le **Service Logement Jeunes du Loir-et-Cher** est géré par l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) Centre) et les foyers de jeunes travailleurs.

Il a pour mission de faciliter l'accès à un logement pour les jeunes dans le sud et le nord du département.

Ce service s'appuie sur un **réseau d'acteurs associatifs et institutionnels**, intervenant dans les domaines du logement, de la jeunesse, des mobilités, etc.

Nos territoires d'intervention



Service Logement Jeunes Nord
Tel : 06 72 68 96 61
Adresse : à l'Espace Kennedy
251 bd Kennedy
41100 VENDOME

Service Logement Jeunes Sud
Tel : 02 54 95 37 00
Adresse : à la MAJO
1 rue du Stade
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

Quels moyens

pour sécuriser les relations entre les bailleurs et les locataires

Le Pass GRL®

Géré par les organismes collecteurs du 1% logement, il assure les bailleurs contre les impayés de loyer et évite aux locataires de fournir la caution d'un tiers.

Les garanties du Pass GRL®

- Les loyers et les charges locatives sur toute la durée du bail ou les indemnités d'occupation acquises jusqu'au départ du locataire
- Les honoraires d'huissiers de justice et d'avocats ainsi que les frais annexes de procédures judiciaires
- Les détériorations immobilières par sinistre et par logement (plafond 2008)

Pour en savoir plus, vous pouvez nous contacter ou vous renseigner auprès de l'ADIL (02 54 42 10 00).

L'avance LOCA PASS®

La demande est à effectuer par le locataire. Il s'agit d'un prêt, sans intérêt, ni frais de dossier, pour l'avance du dépôt de garantie. L'avance LOCA PASS® est géré par les organismes collecteurs du 1% logement.

Le F.S.L.

Le FSL (Fonds de Solidarité Logement) est destiné à toute personne disposant de faibles ressources afin de leur permettre d'accéder à un logement.

Les aides au logement : APL et AL

Une aide au logement est versée par la CAF ou la MSA à partir du second mois de location. Elle peut vous être versée directement selon le principe du « tiers payant » et le locataire ne règle que la part résiduelle du loyer.